

PAR COURRIEL

Le 2 novembre 2023

DEMANDEUR

V/Réf. : 9011505-1

N/Réf. : 202310-60

Objet : Demande d'accès à l'information

Maître,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 24 octobre 2023.

Les renseignements concernant votre demande font l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1). Vous trouverez les informations que vous souhaitez aux adresses Web suivantes :

- [Recherche | Geoselec](#)
- [Accueil - Données Québec \(donneesquebec.ca\)](#)
- [Forêt ouverte \(gouv.qc.ca\)](#)

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Théroux-Lemay

p. j. : 2